



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} septembre 2014 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Renée-Claude Coussergues suppléante de Madame Simone Anglade, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-François Albespy suppléant de Madame Monique Aliès, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques, Jean-François Galliard, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores, directeur départemental, Michel Galtier, Benoît Tomczak, .

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Alain Garibal, Patrice Jouet.

Membre de droit : Madame le Préfet, représentée par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 août 2014.

14 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE BASE DE DONNÉES DES ÉQUIPEMENTS DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Vu le rapport n° 10.

Vu les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 – 2014.

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de défense des forêts contre les incendies pilotée par l'État, le SDIS est pressenti par ce dernier pour réaliser une base de données des équipements de défense des forêts contre les incendies sur les bassins d'inventaire sud, Saint-Affrique et millavois grands causses.

Considérant que cette opération d'un montant estimatif HT de 30 162,32 € est susceptible de bénéficier d'une aide du FEADER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- x approuve le projet de création d'une base de données des équipements de défense des forêts contre les incendies sur les bassins d'inventaire sud, Saint-Affrique et millavois grands causses,
- x approuve son plan de financement estimatif qui s'établit comme suit :
 - Coût estimatif HT : 30 162,32 €
 - Participation FEADER (80 %) : 24 129,86 €
 - Autofinancement SDIS : 6 032,46 €
 - Le financement de la TVA est assuré par le SDIS par autofinancement.
- x sollicite l'aide financière du FEADER à hauteur de 80 % du coût HT du projet,
- x autorise le président à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer tous documents relatif à cette opération.

Fait à Rodez, le 12 SEP. 2014

Le Président,


Jean-Claude Anglars